



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 22 janvier 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **TRENTE** du mois de **JANVIER**, à dix-huit heures ;
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI F ép SALGE. BRACCINI J.P. CAVALLINI O ép RAFFAELLI. CRISTOFARI P. GRASSINI L. MARTINETTI F. MEZZANA C. PELLEGRINI R. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. ROSSI E ép MUSSIER. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M.**

Absents ayant donné mandat de vote : MM.

MANDANT	Mandataire
CASANOVA Stéphane	CRISTOFARI Paul
GUAITELLA Corinne ép PALMIERI	PELLEGRINI Richard
MARINI Cécile	GRASSINI Luc
ROSSI Jean-Philippe	MEZZANA Catherine
VALERY Jean-Noël	BRACCINI Jean-Pascal

Absents excusés : MM. **BECK P. COMTE I. FERRANDI J. GRASSINI R.**

Le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **14** conseillers présents, **9 conseillers absents** dont **5 ayant donné mandat de vote**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur **MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **4 décembre 2025** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-300126-005

Domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 650 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° de-150425-033 du 15 avril 2025 relative au plan de financement de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste ;

Vu la délibération n° de-041225-079 relative à la décision budgétaire modificative n°3 ;

Considérant la nécessité de réaliser la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Kalliste ;

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à un contrat de prêt d'un montant de 650 000 € ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260130-de-300126-_05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 30 janvier 2026

Délibération n° de-300126-005 (suite)

Le maire propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 650 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Edu Prêt
Montant : 650 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1/ **Décide** d'approuver la proposition de prêt et autorise le maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents afférents.
- 2/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Monsieur Michel ROSSI



*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,*

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260130-de-300126-_05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026